

République Française

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

COMMUNE
D'HEROUVILLETTE

Nombre de conseillers

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation

21 janvier 2026

Date d'affichage

21 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier DEL PRETE, Maire.

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mr MARECHAL Hubert, M. FLAUX Mickaël, M. LEGAY Rémi, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid.

Absents :

Mme DUPUIS Virginie est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION 3 / 2026 APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES PLAGES DU DEBARQUEMENT NORMANDIE 1944 AU PATRIMOINE MONDIAL

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré, le conseil à 8 voix pour, décide d'approuver les zonages relatifs à la Commune d'Hérouvillette tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral), et d'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme au registre, le 28 janvier 2026
Le Maire Didier DEL PRETE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403282-20260127-DELIB32026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026